

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt juin deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

**Etaient absents excusés :** MM Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Pascale HOUZE

**Etaient absents :** MM Abderrahim ASSIM, Jacky PETIT,

**Avaient donné pouvoir :** MM Paulette BRIDOUX-HEDE à Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Philippe DAUTREMER à Colette FINET, Pascale HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 24    Représentés : 03    Votants : 27

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller et modification des commissions
- 2) Compte rendu du conseil municipal du 26 Juin 2017
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Communication du Maire  
Réponse apportée aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

### FINANCES

- 5) Décision modificative n°2
- 6) Remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole
- 7) Remboursement de frais avancés par la Commune
- 8) Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 9) Admission en non-valeur
- 10) Contrat de maintenance avec la société JVS-MAIRISTEM
- 11) Contrat de maintenance avec la société LOGITUD SOLUTIONS
- 12) Allocations scolaires 2017/2018
- 13) Contrat d'engagement groupe Tupelo
- 14) Subvention au Secours Populaire Français
- 15) Subvention aux Restaurants du Cœur

### ADMINISTRATION

- 16) Demandes d'adhésions à Amiens Métropole de neuf communes
- 17) Convention avec Amiens Métropole pour la Boîte à Lire
- 18) Convention avec Amiens Métropole pour la mise en place d'une plateforme multi-services

- 19) Ouverture des magasins le Dimanche année 2018
- 20) Droit d'initiative

1) Installation d'un nouveau conseiller et modification des commissions.

Monsieur VANHUSE Gérard conseiller municipal a présenté sa démission.

Madame FAVREL Emmanuelle, conseiller municipal suivant sur la liste n'a pas souhaité siéger au conseil municipal.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire propose donc de remplacer Monsieur VANHUSE Gérard par Monsieur RASIDIMANANA Lalaotiana Haja, candidat suivant sur la liste, qui accepte cette mission.

Madame le Maire procède à l'installation de Monsieur RASIDIMANANA Lalaotiana Haja  
Les membres du conseil souhaitent la bienvenue au nouveau conseiller municipal

Monsieur RASIDIMANANA sera intégré aux commissions lors d'un prochain conseil municipal.

2) Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Éric MAQUET est désigné secrétaire de séance.

4) Communications du Maire :

La première concerne le théâtre de la Renaissance. Vous avez vu par le périmètre de sécurité sur la place, que les choses ont démarré, lentement, mais elles viennent de démarrer. Ce que je voudrais dire, ceux sont les différentes phases de l'opération pour que vous soyez au courant. Il y a une première phase qui est ce que l'on appelle le « curage » qui doit durer environ une semaine et demie. La législation nous oblige maintenant à une opération de tri pour ne pas mélanger les déchets, qui doivent pour la plupart être recyclés.

La deuxième phase sera à partir de la deuxième quinzaine de novembre, et concernera le désamiantage, à partir des éléments qui ont été repérés par le bureau d'étude Véritas il y a déjà quelques mois. Il y a très peu d'amiante située sur le mur derrière la scène.

La troisième c'est ce que j'ai appelé, non pas la démolition, c'est de la déconstruction, ce qui n'est pas du tout pareil. Cela va se faire peu à peu avec du travail manuel important et du travail de petite grue partie par partie. Normalement à partir du 27 novembre la STAG refait complètement le parking à la place de la salle Renaissance.

Tout sera impeccable à partir du mercredi 06 décembre 2017.

C'est le groupe L'hotellier et plus particulièrement l'entreprise IKOS qui travaillent sur ce chantier.

Vous avez certainement vu aujourd'hui, que l'on a travaillé sur les statuts. Elles vont être protégées et descendues. Elles seront mises de côté et seront remises sur la place de la mairie rénovée ou dans divers endroits visibles de la ville. C'est un longaquatien qui les a sculptées, ainsi que celles de la bibliothèque. Et nous tenons à conserver notre patrimoine.

A partir d'après demain, et jusqu'à la fin des travaux, le marché va se situer entre le côté de la salle Daniel Fery et la rue Louis Prot.

J'ai eu un appel aujourd'hui du courrier picard me demandant des explications sur la Renaissance. Il souhaitait connaître les différentes phases de déconstruction.

Il va y avoir des travaux en 2018 pour le BHNS. Les quais et les abribus vont être refaits.

Les travaux du devant de la mairie par Amiens Métropole, vont démarrer début 2018 avec néanmoins un fonds de concours pour la commune de Longueau.

Je vous en parlerais plus en détail dans un prochain conseil.

Ce que l'on va faire très vite c'est de mettre en place un panneau devant la mairie pour une communication à la population avec les dates.

Le petit muret va disparaître et la place sera ouverte vers l'Avenue Henri Barbusse, tout en mettant en valeur la façade de la mairie.

Je souhaite dire un mot après le discours de M. Macron, concernant la fin des contrats aidés, et une baisse encore importante des dotations de l'Etat. La fin des contrats aidés, touche les communes et les associations.

Pour ce qui concerne notre commune, nous sommes gênés par le manque de contrat aidés pour faire traverser les enfants aux écoles. Les policiers font la sortie des écoles Paul Baroux et André Mille. Pendant ce temps, les policiers ne peuvent régler la circulation autour des groupes scolaires.

Comme je l'ai dit, il y a une baisse drastique des dotations de l'état. J'y reviendrais en détail au moment du budget 2018, puisque l'on ne sait pas à quelle hauteur sera la dotation de l'Etat.

Il y a une importante réhabilitation dans la cité du château, quasi terminée, sauf la partie privée ; ICF s'attaque cette fois à la grande cité face à la gare. Il va y avoir deux opérations de réhabilitation importante rue Foch et Joffre. Rue Joffre, sera certainement une première nationale. Il va y avoir un procédé pour l'isolation extérieure. Un mur va être plaqué sur la maison existante. Cela ne s'est jamais fait en France. Pour la rue Foch, c'est une réhabilitation classique.

Je termine ces communications par une chose positive. Ce matin, M. Catel-Dobel, directeur de l'école André Mille, propose pour le 11 novembre de cette année, de faire chanter la Marseillaise et un autre chant 14-18 par deux classes d'André Mille, une classe de Paul Baroux et une classe du collège.

*Serge LEFEUVRE : Dans le dernier compte rendu, Sylvie et Éric, vous aviez signalé que dans la rue Lucette Bonard, les voitures roulaient trop vite. Quand nos policiers municipaux ont obtenu les jumelles, la première route contrôlée a été celle-ci. Ils ont fait « chou blanc ». Ils sont allés entre Amiens et Longueau, là aussi, rien. Rue Léo Ferré, deux voitures en excès de vitesse.*

*Eric MAQUET : En parlant de la rue Lucette Bonard, il y a encore des plots en plastiques qui traînent depuis deux mois. Ou en sont les travaux ?*

*Serge LEFEUVRE : Il faut contacter la société EUROVIA.*

*Chantal BOULET : J'en profite pour parler de la rue Lavoisier. Elle est empruntée très souvent, il n'y a aucune limitation, aucun marquage au sol, des jeunes roulent très vite.*

*Serge LEFEUVRE : On prendra un rendez-vous avec la CCI pour régler la situation.*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : la rue qui va jusqu'à Camon, il n'y a pas de marquage au sol non plus. C'est dangereux dans le virage.*

*Colette FINET : Il y a beaucoup de problème de circulation dans Longueau.*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Vous avez vu qu'il y a une grande mobilisation pour le barreau SNCF Roissy-Picardie. Je voulais soumettre un vœu au conseil municipal.*

*Colette FINET : nous en parlerons à la fin.*

#### Réponse apportée aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

La chambre Régionale des comptes a adressé un courrier en date du 22 mars 2016, comportant des observations. Les éléments de la synthèse du rapport émis indiquaient qu'un plan d'économies, notamment au niveau du personnel, associé à une hausse de la fiscalité,

même sur une courte période, devraient permettre à la collectivité de conforter ses marges de manœuvre financières.

Madame le Maire informe le conseil municipal, des éléments de réponse qu'elle a formulés auprès de cette administration.

« Les principales mesures se concentrent sur un plan d'économie des dépenses de personnel afin de réduire les charges de fonctionnement. Ces mesures se traduisent par les situations suivantes :

- La directrice du CCAS est partie en retraite et une réorganisation des services en mobilité interne permet à un agent d'assurer ses fonctions sans un nouveau recrutement. (Les anciennes fonctions de l'agent seront assurées par une réorganisation des services sans recrutement nouveau)
  - Deux agents des services administratifs vont faire valoir leurs droits à la retraite en 2018 et 2019, là aussi une réorganisation interne des services exclura tout recrutement.
  - La suppression des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) a entraîné la suppression des contrats à durée déterminée, et a diminué le nombre d'heures de travail de l'ensemble des animateurs.
  - A noter également, le non renouvellement d'un poste d'adjoint de sécurité à la police municipale dont les missions ont été réparties par une réorganisation interne du poste de police municipale.
  - Sur le volet fiscal, comme il l'avait été suggéré par le rapport des services de la chambre régionale des comptes, une hausse de la fiscalité locale de 8% a été opérée en 2016. »
- DONT ACTE

*Régis RICHARD : Nous sommes tout à fait pour. Simplement au niveau fiscalité, nous avons souhaité une réduction de la masse salariale.*

5) Décision modificative N°2 :

Le conseil municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°2 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
<u>RECETTES</u>		
7473 Subvention du département	+ 15 884€	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15 884€</b>
<u>DEPENSES</u>		
60621 Combustible	+ 1 000€	
60628 Fournitures non stockées	+ 6 584€	
60632 Petit équipement	+ 20 000€	
6064 Fournitures administratives	+ 1 800€	
615221 Entretien bâtiments		- 10 000€
615231 Voiries	+ 3 500€	
616 Assurance multirisque		- 2 000€
6184 Versement à la formation		- 5 000€
Sous total	+ 32 884€	- 17 000€
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>15 884€</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

1641 Emprunt	+ 500 €
<u>Opération non individualisée</u>	
2183 Matériel bureau et informatique	+ 4 100€
2184 Mobilier	+ 2 400€
<u>Opération informatique mairie 41</u>	
2183 Matériel informatique	+ 1 000€
<u>Opération centre Bourg 57</u>	
202 Frais documents urbanisme	- 8 000€
TOTAL	00

Adopté à l'unanimité.

#### 6) Remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention de remboursement de dépenses de fonctionnement et à inscrire la somme de 23 320.41€ à l'article 74751 du budget.

Adopté à l'unanimité

Régis RICHARD : 23 320€, cela représente combien d'intervenants ?

Serge LEFEUVRE : trois, mais pas à temps complet.

Colette FINET : il s'agit de quelques heures à la bibliothèque, et dans les gymnases.

#### 7) Remboursement de frais avancés par la Commune :

En date du 21 décembre 2015, un permis de construire a été délivré au profit de la SCI MARTIN LEGLISE pour la construction d'un bâtiment recevant deux cellules commerciales au n°173 avenue Henri Barbusse. Un permis modificatif a été délivré en date du 19 avril 2016 sur cette même opération.

La réalisation de la construction de cet ensemble a nécessité des travaux d'extension des réseaux électriques pour un montant de 12 336,26€ T.T.C.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'émettre un titre de recettes d'un montant de 12 336.26€ T.T.C. auprès Madame la Gérante de la SCI MARTIN LEGLISE.

Adopté à l'unanimité.

#### 8) Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Le conseil municipal décide d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées dans la délibération.

Il décide également d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

Eric MAQUET : Qu'entendez vous par indemnité ? Ce sont des primes, des indemnités ? la masse salariale elle est toujours là.

Colette FINET : Les communes versent des indemnités, par exemple pour les gens à l'accueil, il y a une indemnité NBI. Ce n'est pas négligeable.

Régis RICHARD : la seule différence c'est que la NBI, tout le monde ne la perçoit pas. Par contre, dans ce cas de figure, tout le monde perçoit une indemnité, avec une partie fixe et une partie mobile.

Mais on ne peut pas rajouter des primes dessus.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : le comité technique a délibéré ? et il propose quoi ?

Colette FINET : nous proposons 60/40, mais le comité technique souhaite 70/30.

9) Admission en non-valeur :

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les rôles suivants :

Budget commune :

Années 2014 et 2015 pour un montant total de 745.88€

Années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, et 2015 pour un montant total de 121.85€

Budget pompes funèbres :

Années 2012, 2013 pour un montant total de 135.00€

Adopté à l'unanimité.

10) Contrat de maintenance avec la société JVS MAIRISTEM :

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter le contrat de maintenance du matériel informatique présenté par la société J.V.S pour un montant annuel de 1730.84€ H.T.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à intervenir au contrat de maintenance présenté par la société JVS MAIRISTEM.

Adopté à l'unanimité.

11) Contrat de maintenance avec la société LOGITUD SOLUTIONS :

Le conseil municipal décide d'accepter le contrat de maintenance présenté par la société LOGITUD SOLUTIONS, pour un montant annuel de 594€HT.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir au contrat de maintenance présenté par la société LOGITUD SOLUTIONS.

Adopté à l'unanimité

12) Allocations scolaire 2017/2018

Le conseil municipal décide de verser :

- a) Une allocation scolaire d'un montant de 42.00€ par élève à l'école maternelle Anne Frank, et à l'école maternelle Louis Prot, pour l'année scolaire 2017/2018.

Maternelle Anne Frank : 97 élèves x 42.00 = 4 074.00€

Maternelle Louis Prot : 119 élèves x 42.00 = 4 998.00€

- b) Une allocation scolaire d'un montant de 57.00€ par élève à l'école primaire Paul Baroux et à l'école primaire André Mille pour l'année scolaire 2017/2018.

Ecole Paul Baroux : 187 élèves x 57.00€ = 10.659.00€

Ecole André Mille : 196 élèves x 57.00€ = 11 172.00€

Adopté à l'unanimité ;

13) Contrat d'engagement Groupe TUPELO :

Le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 08 octobre 2017, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO, est accepté.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : *juste une question, j'ai cru comprendre que vous allez supprimer ou réduire les thés dansants, salle Fery, est-ce vrai ou pas ?*

Florence LAPA : *c'est vrai. Le percepteur ne peut plus encaisser l'argent que nous récupérons au thé dansant. Nous devons nous servir des tickets. C'est trop lourd.*

Régis RICHARD : *avec l'association nous aurions pu travailler avec la Mairie, plutôt que de priver la population de thé dansant. J'ai les autorisations nécessaires avec mon association.*

Florence LAPA : *il y a ce côté-là, mais aussi le fait qu'il n'y ait qu'une quinzaine de personnes de Longueau, et une perte d'argent.*

Régis RICHARD : *Si demain vous voulez relancer les thés dansants sachez que l'association n'est pas hostile à l'ouverture d'une organisation commune avec la Mairie.*

14) Subvention au secours populaire français antenne de Longueau :

Une subvention de 1500€, au titre de l'année 2017 est attribuée au Comité de Longueau du Secours Populaire Français, représenté par Madame BEAUDHUIN, Présidente.  
Adopté à l'unanimité.

15) Subvention aux restaurants du Cœur :

Une subvention de 500€, au titre de l'année 2017 est attribuée au Restaurants du cœur, 23 rue Vascosan à Amiens, représenté par Monsieur RENAUX Jean-Luc, Président.  
Adopté à l'unanimité.

*Chantal BOULET : C'est la première fois que nous donnons aux restaurants du Cœur ?*

*Colette FINET : oui. Par rapport au nombre de familles de Longueau inscrites, il est bien de les soutenir.*

16) Demandes d'adhésions à Amiens Métropole de neuf communes :

Le conseil municipal émet un avis DEFAVORABLE aux demandes d'adhésion, formulées par les communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint Vaast en Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux en Amiénois, Rainneville et Coisy, à Amiens Métropole.  
Adopté à l'unanimité.

*Régis RICHARD : la personne qui va laisser sa place en cas de force majeure, peut porter recours au tribunal administratif et je pense qu'il est en droit de gagner puisqu'il a été élu démocratiquement sous les textes qui existent, et du jour au lendemain on lui dit tu n'es plus élu.*

*Colette FINET : c'est ce que j'ai défendu au BAM, au CAM, au plan national, ils doivent bien le savoir que c'est ce problème-là qui se pose. Par contre Amiens à 5 d'office en plus. Je veux préciser par honnêteté pour elle que Mme FOURE a proposé de ne pas prendre les 5 élus pour qu'on ne retire pas les élus des communes. Elle ne peut pas elle n'a pas le droit.*

*Chantal BOULET : je suppose que tu as rencontré les autres élus ? qu'en pensent-ils ?*

*Colette FINET : je ne les ai pas rencontrés, mais à la communauté d'agglomération ils ont voté contre.*

*Serge LEFEUVRE : il y a deux choses, la première c'est le conseil d'agglomération qui a voté pour, mais si tous les conseils municipaux votent contre, c'est caduque. Ils ne pourront pas faire rentrer ces communes, si toutes les villes sont contre.*

*Colette FINET : oui, mais tous les conseils municipaux ne sont pas contre.*

*Serge LEFEUVRE : sauf que je connais des Maires qui ont voté pour en CAM, et que leur conseil municipal va voter contre.*

17) Convention avec Amiens Métropole pour la boîte à lire :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention de partenariat avec Amiens Métropole pour la Boîte à lire installée à la cité du château.  
Adopté à l'unanimité.

18) Convention avec Amiens Métropole pour la mise en place d'une plateforme multi-services :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention plateforme multi-services avec Amiens Métropole.  
Adopté à l'unanimité.

19) Ouverture des magasins le dimanche année 2018 :

Compte tenu du calendrier 2018, le conseil municipal émet un avis favorable à titre exceptionnel pour l'ouverture des commerces 08 dimanches pour l'année 2018 pour la branche d'activité « commerce de détail », la branche « automobile » étant exclue de ce dispositif.

Un avis favorable est émis pour l'ouverture des dimanches suivants :

- 14 janvier 2018 ,01 juillet 2018, 25 novembre 2018, 02 décembre 2018, 09 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018, 30 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ: Là c'est quand même tous les dimanches de décembre.*

#### 20) Droit d'initiative : Modification du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs est modifié ainsi qu'il suit à compter du 01 novembre 2017 :

TEMPS COMPLET :

A CREER

- 1 poste de cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

TEMPS NON COMPLET

A CREER

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 33/35<sup>ème</sup>

Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

#### 20A) Vœu du conseil municipal de LONGUEAU :

Le Conseil Municipal de Longueau, réuni le 06 février 2017, a voté, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Il est grand temps de mieux raccorder la Picardie et Amiens au réseau à grande vitesse. 6,5, c'est le nombre de kilomètres que prévoit le projet du Barreau Picardie- Roissy pour connecter la ligne Amiens-Paris à Charles de Gaulle et amener le T.G.V à Amiens :

- pour mieux raccorder la Picardie au réseau à grande vitesse
- pour, à la fois, améliorer les déplacements quotidiens vers le pôle de Roissy et accroître son attractivité,
- pour favoriser l'intermodalité en l'occurrence Air Fer, pour mailler le réseau ferroviaire.

Cette ligne nouvelle entre le réseau grande vitesse et l'axe Paris-Amiens devrait aboutir à des aménagements sur le réseau existant et en gares.

Un double service TGV-TER pourrait voir le jour pour des besoins de déplacements longues et courtes distances depuis Amiens et la Picardie.

Le 03 octobre 2017, lors de la venue d'E. Macron, nombre d'élus de toutes sensibilités ont rappelé leur attachement au projet Roissy-Picardie.

Toutes et tous dans la diversité se sont mobilisés pour que celui-ci soit une bonne fois pour toute confirmé, ACTÉ et non enterré. Ce projet très soutenu est attendu parce qu'il contribue au développement de nos territoires.

Le conseil municipal de Longueau, réuni le 16 octobre 2017 formule le vœu que le Gouvernement ACTÉ le projet Roissy-Picardie lors des assises nationales de la mobilité qui vont se tenir prochainement. »

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : je vous indique que le double service TGV TER pour les besoins de déplacement, c'est deux aller-retour TGV quotidien Amiens/Strasbourg et Amiens/Marseille via Roissy/Marne la Vallée, c'est trois aller-retour TER quotidiens*

*Amiens/aéroport Charles De Gaulle, et enfin c'est 17 aller-retour TER /Roissy + 09 aller-retour Creil/Roissy soit 50 TER en plus par jour. Voulez vous apporter des modifications ?*

*Eric MAQUET : l'appellation c'est TER GV*

*Régis RICHARD : simplement sur la fin du vœu on a du mal, puisque nous n'avons pas fait d'étude pour savoir ce que cela représente le nombre d'aller-retour, c'est plus technique à la fin. Sur le vœu, c'est tout à fait normal, cela fait plus de vingt ans que l'on attend ça.*

La séance est levée à 22H30.

Le Secrétaire de séance,  
Éric MAQUET